



[ACCUEIL](#) > [ÉTUDIANTS](#) > [INSTITUT DE FORMATION EN MASSO KINÉSITHÉRAPIE \(IFMK\)](#) > [CONDITIONS D'ADMISSION](#)

Conditions d'admission

Admission à l'Institut de formation

L'admission est déterminée après une année préalable et obligatoire de Médecine (PACES) au sein des Facultés de Médecine de Toulouse.

L'Institut de Formation de Masso-Kinésithérapie (IFMK) est situé à Toulouse mais a aussi une antenne dans les locaux de l'IFMS du CH de Rodez.

Le nombre de places mises au concours est de 76 pour Toulouse et de pour l'antenne de Rodez. Ce quota est renouvelé annuellement, au plan national, par le Ministère de la Santé et des Solidarités voir nouveau nom.

Les étudiants suivent à Rodez le référentiel national, par des cours magistraux, des travaux pratiques et des visioconférences (réalisées par l'Université de Toulouse).

Quelles conditions pour être admis ?

Conformément à l'Arrêté du 16 juin 2015, à compter de la rentrée de septembre 2015 l'accès en IFMK se fait exclusivement par voie universitaire.

Le candidat devra impérativement avoir **validé son année de PACES** et **obtenu 60 ECTS**.

C'est aussi **en fonction de son classement** dans sa filière que le candidat figurera sur la liste des admissibles que l'Université partenaire communiquera au mois de juillet à l'IFMK de Toulouse.

Les dispenses prévues par les textes officiels

A hauteur de 5% du quota de chaque institut, sont admis après dépôt de candidature et passage devant une commission

- > diplôme d'Etat infirmier;
- > diplôme d'Etat de pédicure-podologue;
- > diplôme d'Etat d'ergothérapeute;
- > diplôme d'Etat de psychomotricien;
- > diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique;
- > certificat de capacité d'orthoptiste;
- > diplôme de formation générale en sciences médicales;
- > diplôme de formation générale en sciences maïeutiques;
- > diplôme de formation générale en sciences odontologiques;
- > diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques.

Ainsi que :

- > les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS);
- > les titulaires d'un diplôme reconnu au grade Master.

Ces candidats déposent auprès de l'institut de leur choix un dossier comprenant :

- > un curriculum vitae;
- > les copies des titres et diplômes;
- > un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession;
- > une lettre de motivation.

Consultez l' **Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute** [↗](#) .

Les étudiants titulaires d'un diplôme extra-communautaire :

(Articles 27, 28 et 29 de l'Arrêté du 2 septembre 2015). Les titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ou équivalent obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération Suisse, peuvent bénéficier d'une dispense partielle de scolarité pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, sous réserve de réussite aux épreuves de sélection. Pour toute information concernant l'inscription aux épreuves, adressez-nous un courrier à l'IFMK.

Les passerelles

■ Les titulaires d'un autre diplôme défini par l'article 25 de l'Arrêté du 05.09.2015 peuvent passer un concours (3 places disponibles). Le dossier est à demander par mail en Décembre : [↗ ifmk.sec@chu-toulouse.fr](mailto:ifmk.sec@chu-toulouse.fr)

■ Les titulaires d'un diplôme extracommunautaire peuvent passer un concours (2 places). Pour la rentrée 2017, renseignements et dossier à demander par mail avant le 27/01/2017 : ifmk.sec@chu-toulouse.fr

CENTRE HOSPITALIER RODEZ
AVENUE DE L' HÔPITAL
12027 RODEZ CEDEX 9
05 65 55 12 12
05 65 55 27 19